Photo du SDIS 17 / J.Sempéré
Inondations Crue 2021 de la ville de Saintes

Edito du nouveau directeur du SDIS 87

n°12

J'ai l'immense privilège d'assurer, depuis le 1er mai, le commandement du corps départemental des sapeurs-pompiers de la Haute-Vienne et de la direction du SDIS 87. Je tiens à cet égard à remercier Monsieur le Préfet MORSY et Monsieur le Président ALLARD pour la confiance qu'ils m'ont accordée.

Après quatre années passées au sein du SDIS des Ardennes en tant que directeur départemental adjoint, le pas pouvait sembler difficile à franchir.

Au sens premier tout d'abord, avec l'éloignement géographique, mais sur ce point, la beauté du département et la qualité de l'accueil que j'ai reçues m'ont immédiatement rassurées.

Ensuite, bien entendu, sur l'aspect professionnel. Là aussi je constate, d'ores et déjà, que les équipes en place, sous l'autorité du colonel hors classe Maxence JOUANNET, ont fait un très bon travail et je peux observer lors de mes visites de centre que les moyens mis en œuvre permettent d'atteindre une réponse opérationnelle de qualité.

Nous travaillerons ensemble pour continuer les efforts entrepris. Je pense notamment à la protection des intervenants *(lutte contre la toxicité des fumées avec des cagoules de feu plus adaptées par exemple)*, mais également à l'évolution du parc roulant *(nouveau plan pluriannuel de renouvellement des véhicules)* ou encore à l'amélioration des conditions de travail avec la réalisation des derniers projets de casernement prévus.

L'ensemble de ces mesures, bien qu'essentiellement matérielles, n'ont qu'une seule finalité : apporter à la population Haut-viennoise une qualité de secours à la hauteur de ses attentes. Ces dernières peuvent parfois être qualifiées d'excessives ou d'inhabituelles et il me reviendra alors de proposer à nos autorités de tutelle une réponse défavorable afin de préserver notre ressource opérationnelle.

Il existe cependant des circonstances où le SDIS doit savoir dépasser ses règles et participer à des combats qui vont au-delà de ses missions classiques. C'est le cas, par exemple, de la mise en place du centre de vaccination piloté par le SDIS. C'est avec cette situation exceptionnelle, atypique, complexe à mettre en œuvre, que je découvre votre engagement et même celui de nos anciens sapeurs-pompiers.

Cette belle expérience confirme, si cela était nécessaire, que c'est en œuvrant tous ensemble et dans l'intérêt commun que nous pourrons, aujourd'hui comme demain, réaliser de belles choses.

Colonel Hors Classe Franck MACHINGORENA
Directeur Départemental
Chef de Corps du SDIS de la Haute-Vienne

 # Portrait du nouvel adjoint du CSP Martial MITOUT : le Lieutenant Kristen LE NOUY

Depuis le 15 mars 2021, le Lieutenant Kristen LE NOUY a rejoint le SDIS 87 en tant qu'adjoint au chef du Centre de Secours Principal Martial MITOUT de Limoges.

Sapeur-pompier volontaire depuis 17 ans au sein du SDIS 38 puis au SDIS 26, il a d'abord consacré sa vie professionnelle au domaine industriel de la plasturgie, de l'industrie pharmaceutique et de la santé.

Ingénieur de formation, il a occupé différents postes : chef de projet en bureau d'étude ou de gestion de données, directeur commercial ...

Puis il a créé son entreprise en indépendant et s'est orienté dans l'accompagnement et la transformation d'entreprise, développant ainsi des expériences dans le management, l'analyse fonctionnelle et systémique pour comprendre les relations humaines et leurs interactions, ainsi que dans l'analyse des styles comportementaux.

Voulant concilier sa vocation de sapeur-pompier avec une nouvelle carrière intégrant ses valeurs et de fortes responsabilités, Kristen LE NOUY prépare et passe le concours externe de Lieutenant 1er Cl en 2020 avant de postuler au sein du SDIS de la Haute-Vienne.

Durant son parcours de sapeur-pompier volontaire, il a participé à 4 colonnes extra-départementales Feux de Forêt, a fait partie de la garde départementale au drapeau du SDIS de la Drôme et a été chef d'agrès tout engin ainsi que formateur.

En parallèle et de manière plus personnelle, le Lieutenant LE NOUY pratique les arts martiaux KoKoro ryu : art martial traditionnel qui recherche la perfection gestuelle, mais aussi morale par une voie de développement personnel *(par l'esprit, la technique et le corps)* ainsi que la plongée subaquatique et la pratique d'activités manuelles comme la menuiserie.

Portrait du nouvel adjoint du chef du groupement des services logistiques et techniques : Michaël CHANTEREAU

Suite à l'évolution et à l'intensification des demandes et sollicitations auprès du groupement des services logistique et technique du pôle des moyens généraux, le SDIS 87 a créé en novembre 2020 un poste d'adjoint au chef de groupement.

Ce fut l'occasion pour Michaël CHANTEREAU de postuler et d'être recruter en tant technicien territorial pour réaliser les nouvelles missions définies par cette création de poste comme la coordination des agents, la gestion des dossiers transversaux du groupement, l'organisation et le contrôle « qualité » des maintenances, des inventaires, du matériel ; mais aussi la coordination des achats en collaboration avec le service des marchés publics et la veille réglementaire et technique.

Michaël connait déjà très bien le fonctionnement du SDIS 87 puisqu'il porte la tenue de sapeur-pompier volontaire au centre de secours de Limoges-Beaubreuil depuis 18 ans et qu'il a pu ainsi, lors de son recrutement, mettre en avant sa connaissance des techniques opérationnelles et du matériel sapeur-pompier.

Michaël CHANTEREAU dispose également d'un beau parcours professionnel, il a travaillé pendant 20 ans au CHU de Limoges dont 15 ans comme acheteur avec des responsabilités dans la gestion budgétaire (incluant le volet marchés publics). Il a ainsi acquis le sens du contact et de la collaboration entre les services déployant de la transversalité, une qualité d'écoute et une adaptabilité.

Puis son dernier poste en tant que responsable des services entretien, restauration et logistique de la Mairie de Rilhac Rancon pendant 5 ans lui a permis de réaliser des missions plus variées, un savoir faire dans le management et le pilotage des dossiers avec une grande autonomie et la capacité d'être force de proposition.

SERIE -DECOUVERTE DES EQUIPES SPECIALISEES DU SDIS 87

Dans ce numéro, nous poursuivons **la découverte (ou redécouverte) des équipes spécialisées présentes au sein du SDIS 87**.

Si pour faire face aux interventions quotidiennes les sapeurs-pompiers mettent en œuvre des techniques opérationnelles courantes et des matériels de secours et de lutte contre l'incendie, faire face aux risques particuliers nécessite de s'y préparer.

C'est pourquoi sont formées des équipes spécialisées.

Les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires qui constituent le noyau dur de ces équipes suivent des formations spécifiques, pour certaines de longue durée, avant de pouvoir être parfaitement opérationnels.

Leur savoir-faire et leur technicité sont requis en première intention pour certains de ces risques ou peuvent être le complément indispensable au bon déroulement d'une intervention par leurs collègues non spécialistes.

Nous avons demandé **à chaque conseiller technique de nous présenter leur équipe, leurs spécialités, leurs missions et leurs technicités.**

N°2 de cette série les **SECOURISTES AQUATIQUES** :

SECOURS AQUATIQUES : plongeurs/SAV-SEV/COD4

Les plongeurs interviennent dans les rivières, les lacs, les étangs, les puits et toutes les infrastructures contenant de l'eau dans le cadre de la sauvegarde des personnes et des biens ou de la protection de l'environnement.

Dans ces conditions, les activités qu'ils sont susceptibles d'assurer sont :

- *reconnaissance*
- *sauvetage et assistance*
- *travaux subaquatiques d'urgence*
- *traitement des pollutions et protection de l'environnement*
- *prompt-secours en milieu hyperbare sécurité des interventions en site aquatique*
- *recherches diverses*
- *innondation*
- *conduite d'embarcation*

Les travaux subaquatiques d'urgence qui entrent dans le cadre des missions des scaphandriers ont pour but :

- *le dégagement d'une voie navigable*
- *le repêchage ou le renflouement de véhicules ou d'engins divers dans la continuité des accidents*
- *l'enlèvement ou la destruction d'obstacles immergés pour préserver la sécurité des usagers*

Les plongeurs peuvent être requis par l'autorité judiciaire ou administrative sous réserve de leurs qualifications et habilitations

POINT LEXIQUE :

SAV : Sauvetage Aquatique à Victime
SEV : Sauvetage en Eaux Vives
COD 4 : Conducteur embarcation
SAL 1 : Scaphandrier autonome léger
SAL 2 : Chef d'unité scaphandre autonome léger

Effectifs de la section nautique

PLONGEURS : **15 SP** *(7 chefs d'unité / 6 plongeurs / 2 en cours de formation)*

SAV - SEV : 6 SP *(5 SAV + 1 en cours de formation)*

COD 4 : 1 quarantaine de conducteurs d'embarcation répartis dans les centres de secours de Martial MITOUT, Peyrat le Château et Rochechouart

SAL 1 :
3 semaines de formation

SAL 2 :
4 semaines de formation

FORMATIONS

PLONGEURS *: 4 semaines en partie en interne au SDIS 87 (PréFo de 5 jours) et avec un complément à l'école nationale.*

SAV + SEV : *formation nageur de surface avec la formation complémentaire «eaux vives» de 6 jours*

COD 4 : *formation de 5 jours*

FMA + tests annuels : 21 jours pour les plongeurs, 11 jours pour les SAV-SEV et 1 journée pour les COD 4.

Spot de plongée dans le département : MONTULAT avec 53m de profondeur et 1 200 plongées/an

CONCOURS EXTERNES DE CAPORAUX DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS 2021

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde ouvre au titre de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest 2 concours externes :

l'un, ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par les dispositions du décret du 13 février 2007 susvisé

l'autre, ouvert aux candidats ayant la qualité de sapeur-pompier volontaire, justifiant de trois ans au moins d'activité en cette qualité ou en qualité de jeune sapeur-pompier, de volontaire du service civique assurant des missions de sécurité civile, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, du bataillon des marins-pompiers de Marseille ou des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile et ayant suivi avec succès la formation initiale de sapeur-pompier volontaire de 2ème classe ou une formation jugée équivalente par la commission mentionnée à l'article 7 du décret 2012-520 du 20 avril 2012. Ce concours externe est également ouvert aux candidats ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen justifiant d'une qualification jugée équivalente à celle délivrée aux sapeurs-pompiers volontaires par la commission mentionnée à l'article 7 et de trois ans d'activité.

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu le **18 novembre 2021**.

AVIS DE CONCOURS

CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Le **Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde** ouvre au titre de la Zone de défense et de sécurité Sud-Ouest*, pour l'année 2021 deux concours externes d'accès au grade de :

CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 - Article 5

• **Concours externe ouvert au titre 1°** - 189 postes

Être titulaire d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par les dispositions du décret du 13 février 2007.

• **Concours externe ouvert au titre 2°** - 284 postes

Avoir la qualité de sapeur-pompier volontaire, justifiant de trois ans au moins d'activité en cette qualité ou en qualité de jeune sapeur-pompier, de volontaire du service civique assurant des missions de sécurité civile, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, du bataillon des marins-pompiers de Marseille ou des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile et ayant suivi avec succès la formation initiale de sapeur-pompier volontaire de 2ème classe ou une formation jugée équivalente par la commission mentionnée à l'article 7 du décret 2012-520 du 20 avril 2012.
Ce concours externe est également ouvert aux candidats ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen justifiant d'une qualification jugée équivalente à celle délivrée aux sapeurs-pompiers volontaires par la commission mentionnée à l'article 7 et de trois ans d'activité.

// PRÉ-INSCRIPTION

En ligne sur le site : **http://concours-spp.sdis33.fr**
du **11 mai au 9 juin 2021** 23h59 dernier délai (heure métropolitaine).

>> La pré-inscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que la création d'un espace candidat sécurisé.

// VALIDATION DE L'INSCRIPTION

En ligne sur le site : **http://concours-spp.sdis33.fr**
du **11 mai au 17 juin 2021**, 23h59 dernier délai (heure métropolitaine)

>> Le candidat devra valider son inscription à partir de son espace candidat et déposer les pièces justificatives de manière dématérialisée.

// DATES DES ÉPREUVES

• Épreuves écrites d'admissibilité :
jeudi 18 novembre au Parc des Expositions de Bordeaux-Lac.

• Épreuves de physiques de pré-admission et épreuves orales d'admission :
non déterminées à ce jour.

// POUR PLUS D'INFORMATONS

http://concours-spp.sdis33.fr

05.57.85.41.64

service mission concours • Création graphique service communication & protocole - 04.2021

OUVERTURE d'un CENTRE de VACCINATION Covid 19

Depuis le début de la crise sanitaire, les sapeurs-pompiers de la Haute-Vienne et les personnels administratifs et techniques du SDIS 87 se sont pleinement mobilisés.

Dans le prolongement des missions réalisées quotidiennement, ***le SDIS a désormais pris part au déploiement de la campagne de vaccination*** *du Gouvernement.*

Depuis ***le jeudi 13 mai 2021****, le SDIS 87 a ouvert un* ***centre de vaccination*** *à proximité de la direction départementale, situé précisement au Gymnase Jean le bail (11 rue Jean le Bail à Limoges).*

Ouvert 7 jours/7, de 8h15 à 12h15 puis de 13h45 à 17h45*, ce centre modulaire dispose actuellement de* ***3 lignes de vaccination*** *qui permettent l'injection de* ***250 doses chaque jour****.*

Ce centre est armé par les sapeurs-pompiers du corps départemental, par les personnels du SDIS 87 et les anciens sapeurs-pompiers.

Nous avons besoin d'une ***mobilisation générale pour l'organisation, la coordination et le bon fonctionnement*** *de ce centre, aussi si vous souhaitez prendre part à ce dispositif, merci de vous rapprocher, après avis de votre hiérarchie directe, du pôle territorial afin de donner vos disponibilités.*

28 mai

CT *(Comité Technique)*
CCDSPV *(Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires)*

à la direction départementale

11 juin

CA *(Conseil d'Administration)*

à la direction départementale

15 juillet

CA *(Conseil d'Administration)* **d'installation**

à la direction départementale

POUR INFORMATION :

le nouveau Directeur Departemental se rendra dans chaque centre d'incendie et de secours afin de rencontrer les personnels au cours des mois de juin, de juillet et d'août)

L'illustré SP 87 - N°12

L'illustré SP 87
Publication du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne

Équipe rédactionnelle
05.55.12.80.00
sophie.vignerie@sdis87.fr

Un tirage papier est effectué pour chaque bulletin à hauteur de 3 exemplaires par centre de secours et vous pouvez retrouver la version PDF sur le site internet : www.sdis87.fr (rubrique organisation fonctionnelle)

SDIS 87 HAUTE VIENNE

Plus d'informations
www.sdis-87.fr